

DGM & CR, Section de Lausanne Alain Charbonnier Ch. des Ecureuils 6 1031 Mex/VD

Mobile: 079/509'41'66

e-mail: ab.charbonnier@bluewin.ch

PLAN DE PROTECTION SANITAIRE APPLIQUÉS AU CONCOURS OFFICIEL DE DRESSAGE Chalet à Gobet, Lausanne 10 & 11 juillet 2021

Le concours hippique du 10 au11 juillet 2021 aura lieu avec un concept de sécurité sévère. Les règles de l'OFSP s'appliqueront durant toute la manifestation.

Les participant(e)s, personnes accompagnantes et fonctionnaires s'engagent à suivre les mesures suivantes :

1) Prescriptions sur la place de concours

- Recommander d'effectuer un auto-test avant de se rendre sur le lieu de la manifestation.
- Le port du masque (type chirurgical à usage unique, pas en tissus) est obligatoire pour tous les participants, personnes accompagnantes et fonctionnaires en tout temps. Chaque personne se rendant sur la place de concours est responsable d'avoir un masque chirurgical à usage unique et de le porter sur la place de concours.
- Il est impératif de respecter en tout temps la distanciation physique d'au moins 1,5m. entre les participants, personnes accompagnantes et fonctionnaires.
- Différents endroits seront prévus pour la désinfection des mains avec du gel de Solution Hydro Alcoolique. Nous invitons les participants, les accompagnants et les fonctionnaires à les utiliser.
- Les personnes présentant des symptômes pouvant s'apparenter au virus du COVID 19 ne doivent pas se rendre sur la place de concours.
- Par sa présence, chaque participant, chaque accompagnant, chaque fonctionnaire accepte que ses coordonnées soient enregistrées afin d'être prévenu en cas d'infection annoncée. Ces données seront conservées au minimum 14 jours après la fin de la manifestation.
- Sur la place de concours, le cavalier participant au concours ne peut être accompagné que d'une seule personne.

- Le concours se déroulera sans restauration et sans vente de boisson (pas de cantine).
- L'entrée au secrétariat et au bureau calcul sont interdites. Toutes les demandes sont à faire par e-mail à l'adresse suivante : amandine.charbonnier@bluewin.ch
- L'entrée dans les écuries du manège du Chalet à Gobet est interdite.
- Les déplacements et les lieux mis à disposition doivent être respectés selon le plan de situation ci-dessous :



2) Prescriptions sur le déroulement du concours :

- L'organisation a prévu que les concurrents domiciliés au plus proche de la place du concours partiront au début de la 1ère épreuve du jour et à la fin de la 2ème épreuve pour avoir la possibilité de rentrer entre les deux épreuves.
- Les résultats des épreuves seront consultables en ligne sur un site dont l'adresse vous sera communiquée.
- Les feuilles de juge seront scannées et transmises sur l'adresse e-mail du cavalier répertoriée sous my.fnch.ch de la FSSE. Le cavalier est responsable de contrôler que la référence de l'adresse e-mail est correcte sous my.fnch.ch.

- Les demandes de changement de groupes ou de numéros de départ ne seront pas acceptées.
- En cas de changement de cheval ou/et de cavalier, il n'est pas possible de changer de groupe.
- Le classement sera effectué après le dernier concurrent de chaque épreuve.
- Pas de distribution des prix à la fin des épreuves. Les prix seront payés sur l'IBAN que les cavaliers classés devront transmettre. Chaque cavalier est responsable de transmettre ses coordonnées bancaires ou celles de son compte postal par e-mail à l'adresse : amandine.charbonnier@bluewin.ch.
- La même démarche est prévue pour les plaques où le cavalier classé est responsable de transmettre les références de son adresse par e-mail à l'adresse : amandine.charbonnier@bluewin.ch.